

Bureau du 15 septembre 2003

Décision n° B-2003-1597

commune (s) : Lyon 1er

objet : **Acquisition gratuite d'une parcelle de terrain située 2, montée de la Butte et appartenant à la SCI du 6, quai Saint Vincent**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier - Service de l'action foncière et immobilière - Subdivision nord

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 septembre 2003, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine envisage d'acquérir une parcelle de terrain située 2, montée de la Butte à l'angle du 7, quai Saint Vincent à Lyon 1er et appartenant à la SCI du 6, quai Saint Vincent. Cette acquisition s'inscrit dans le cadre du permis de construire n° 69-381-98-201 délivré le 30 décembre 1998.

Il s'agit de la parcelle cadastrée sous le numéro 193 de la section AB, d'une superficie de 200 mètres carrés destinée à l'élargissement de la montée de la Butte.

Aux termes du projet d'acte, la Communauté urbaine acquerrait ladite parcelle à titre gratuit ;

Vu ledit projet d'acte ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu le permis de construire n° 69-381-98-201 délivré le 30 décembre 1998 ;

DECIDE

1° - Approuve le projet d'acte.

2° - Autorise monsieur le président à signer l'acte authentique à intervenir.

3° - La dépense correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme à individualiser n° 0499, en dépenses - compte 211 200 - fonction 822 - et en recettes - compte 132 800 - fonction 822 - exercice 2004 pour ordre et en dépenses réelles - compte 211 200 - fonction 822 pour un montant de 500 € pour les frais d'actes notariés.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,